

Communiqué de presse - 14/09/2023

ESPACES VERTS / CADRE DE VIE

« 4 FLEURS » ET UN PRIX SPÉCIAL POUR LA ROCHE-SUR-YON : DES ACTIONS RÉCOMPENSÉES AU NIVEAU NATIONAL



Ces nouvelles reconnaissances nationales viennent récompenser l'engagement et l'investissement sans faille de l'équipe municipale et des services de la Ville : savoir-faire et transversalité se déclinent au quotidien sur le terrain et permettent de mettre en œuvre une démarche globale et participative avec un niveau d'exigence élevé. L'ambition de la Ville perdure : faire la part belle à la nature en ville en intégrant dans les aménagements et la gestion quotidienne les enjeux de transition écologique et de préservation de la biodiversité.

Chiffres clefs

- 68 agents travaillent au service « Nature en ville » (espaces verts) et forment 7 apprentis chaque année
- 560 hectares d'espaces verts ou naturels
- 91 m² d'espaces verts/habitants
- 100 000 plantes produites aux serres municipales chaque année

Autres distinctions

- « 4 fleurs » et « Fleur d'or » au concours Villes et Villages fleuris en 2020
- « Capitale Française de la biodiversité » en 2021
- « Territoires engagés pour la nature » en 2023 (au titre de l'Agglomération)

Nouvelle consécration pour la capitale vendéenne : suite à une visite d'évaluation le 4 juillet dernier, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris a de nouveau récompensé La Roche-sur-Yon en 2023 en lui attribuant le plus haut niveau national avec le label « 4 Fleurs ». Cette labellisation s'accompagne cette année d'un prix spécial, celui de la diversité végétale qui valorise l'usage du végétal sous toutes ses formes. Ces distinctions prestigieuses viennent conforter le positionnement de La Roche-sur-Yon : une ville à la campagne, engagée pour le cadre de vie de ses habitants et pour la préservation de son patrimoine naturel.

Double récompense en 2023

Créé il y a plus de 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie : place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, protection de l'environnement, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité, valorisation du patrimoine botanique français, reconquête des cœurs de ville, attractivité touristique et implication du citoyen au cœur des projets, sont autant de critères pris en compte pour l'attribution des « fleurs » tant convoitées.

En 2023, La Roche-sur-Yon fait partie des 280 communes qui ont confirmé leur niveau « 4 Fleurs » (valable 3 ans) sur les 4 708 communes labellisées en France. En Vendée, seules les communes de Notre-Dame-de-Monts et Saint-Jean-de-Monts ont atteint le même niveau.

Lors de la visite du jury, La Roche-sur-Yon s'est distinguée par :

- La grande qualité de son fleurissement annuel ;
- Le suivi et l'entretien du patrimoine arboré avec des diagnostics réguliers ;
- L'utilisation du végétal pour renforcer le lien social (jardin éphémère, zones de jeu et de rencontres, jardins partagés) ;
- Les aménagements visant la renaturation, la continuité écologique et le suivi de la nature en ville pour accueillir des espèces naturelles ;
- La poursuite des aménagements en milieu urbain, comme la végétalisation des rues du centre-ville et du quartier des Halles, la création d'un jardin éphémère place du théâtre, le verdissement des cimetières, le renforcement du fleurissement par bulbes sur les grands axes et l'installation de mobiliers de convivialité rue Clemenceau ;
- La renaturation des cours d'eau permettant la présence de l'eau jusqu'à l'hypercentre ;
- La forte sensibilisation des élus et des agents pour la préservation de la qualité du cadre de vie et du végétal.

Fait rare : après l'obtention de la « Fleur d'or » pour sa démarche exemplaire en 2020, La Roche-sur-Yon rajoute un nouveau prix spécial à son palmarès, celui de la diversité végétale. Elle est la seule ville à avoir obtenu ce titre (un titre similaire est également attribué à un village). Sponsorisé par VALHOR, l'Interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage, il récompense les pratiques valorisant l'usage du végétal sous toutes ses formes et le recours à des associations judicieuses et créatives d'une palette végétale totale allant des plantes annuelles aux arbres.

